

# Forêt Communale de COLLONGES-SOUS-SALEVE

## CHARTRE DU PROMENEUR EN FORET



Il sait que le feu est l'ennemi de la forêt.



Il n'abandonne pas ses détritrus en forêt.



Il modère ses cueillettes et sait que les fleurs arrachées ne repoussent pas.



Il respecte les routes forestières fermées et les chemins balisés.



Il fait attention à son chien.



Les animaux sont chez eux, le promeneur les laisse en paix.



Il demande une autorisation pour le ramassage de bois mort.



Il sait que les coupes d'arbres sont nécessaires à la bonne gestion de la forêt.



Il pratique le VTT en respectant les autres promeneurs et la nature.



Il sait que les jeunes pousses sont fragiles. Il se garde de troubler leur croissance.



**Vous êtes dans un site naturel qui mérite votre attention. Merci de respecter ces quelques règles.**

SENTIER  
D'ORJOBET  
CREE EN 1905  
PAR LA SECTION GENEVOISE  
DU CLUB ALPIN SUISSE  

---

PLACE SOUS LA PROTECTION  
DU PUBLIC

JUIN 1947

DON DE ROBERT SALZ







































# Orjobet - alt. 1200 m

 La Corraterie - 0h15 

 Le Coin /Grande Gorge - Sentier Géologique - 2h20

 La Croisette - 0h20 

 Le Coin par Orjobet - 1h













































SENTIER  
DE LA GRANDE GORGE  
ENTRETENU DEPUIS 1866  
PAR LA SECTION GENEVOISE  
DU CLUB ALPIN SUISSE

---

PLACÉ SOUS LA PROTECTION  
DU PUBLIC

SEPTEMBRE 1948















# Sentier Grande Gorge - 610 m



Observatoire par Grande Gorge - 2 h 10



Corraterie par Grande Gorge - 2 h 30







